



ARTICLE 1

DÉFINITION

Yamaha Motor Europe N.V., branch Benelux, organise en collaboration avec et sous l'égide de la KNMV, la Yamaha R3 BLU CRU Cup, exclusivement disputée sur des motos Yamaha. L'âge minimum requis est de 14 ans (dérogation possible après consultation). Cette coupe est soutenue par le règlement sportif et technique de la BMB, KNMV et par l'organisation concernée où les courses de la Yamaha R3 BLU CRU Cup 2025 auront lieu.

ARTICLE 2

Règlement Technique 2025 pour la Yamaha R3 BLU CRU Cup

2.11 SPÉCIFICATIONS YAMAHA R3 BLU CRU Cup

La Yamaha R3 BLU CRU Cup est exclusivement accessible pour la Yamaha R3 à partir de l'année modèle 2019, neuve ou d'occasion.

Toutes les motos doivent respecter les exigences générales et de sécurité telles que mentionnées dans ce règlement technique, sauf indication contraire dans les exigences spécifiques à la classe.

Il est interdit de participer aux journées de qualification et de course avec une Yamaha R3 dans d'autres classes ou sessions.

L'organisation de la Yamaha R3 BLU CRU Cup peut accorder des exceptions dans des cas particuliers.

Il est interdit de présenter deux motos à l'homologation.

Lors des week-ends de course, des contrôles et des échantillons aléatoires peuvent être effectués. Pour chaque machine qui ne sera pas conforme, le pilote recevra une sanction imposée par l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup.

2.11.1 Pièces obligatoires

La Yamaha R3 doit obligatoirement être équipée des pièces ci-dessous, disponibles auprès du réseau officiel de concessionnaires Yamaha Benelux. Lorsqu'une pièce du kit obligatoire manque sur la moto, le pilote recevra une sanction de la part de l'organisation de la Yamaha R3 BLU CRU Cup.

RÉFÉRENCE	PIÈCES ET DESCRIPTION
S-Y3R1-APC	Système d'échappement Akrapovic
GYTRAEMUR630	Émulateur GYTR ABS YZF-R3
CAYS2-Y320	Kit de carénage S2 Concept
N.N.B	Jeu d'autocollants R3 Cup
Ec-r3-2015-set-gbr	Couvercle moteur Gb jusqu'au modèle 2021
Ec-r3-2023-set-gbr	Couvercle moteur Gb à partir du modèle 2022
211-faston	Quickshifter jusqu'au modèle 2021
405-yama-r3	Quickshifter à partir du modèle 2022
GYTRBRGU0000	Butée de direction GYTR (choix libre, voir référence pour recommandation)
GYTRBRGU0000	Protection de levier de frein avant (choix libre, voir référence pour recommandation)
GYTRBRAKLR30	Jeu de durites de frein GYTR (choix libre, voir référence pour recommandation)
	Protection de pignon arrière (choix libre, voir référence pour recommandation)
	Feu arrière pour la pluie (choix libre, voir référence pour recommandation)
	Mousse de réservoir (Explosafe)

Les pièces suivantes peuvent être utilisées en option, en plus du kit de pièces obligatoires :

- Les pièces marquées OUI doivent être obtenues à partir du catalogue Yamaha ;
- Les pièces marquées NON peuvent être obtenues à partir du catalogue Yamaha ou de celui d'un fournisseur d'accessoires.

RÉFÉRENCE	PIÈCES ET DESCRIPTION	OBLIGATOIREMENT REMPLACÉ PAR GYTR/YAMAHA
GYTRHDLBR100	KIT ARRIÈRE DE COMPÉTITION GYTR	NON
GYTFUELCAPO0	BOUCHON DE RÉSERVOIR R3 GYTR DE COMPÉTITION	NON
GYTRHDLBR300	Jeu de guidon GYTR	NON
	Bulle Racing	NON
	Bouchon de carter Magnétique	NON
	Protection AXE DE ROUE AVANT	NON
	Protection de l'amortisseur	NON
	Levier de frein GYTR	NON
	Levier d'embrayage GYTR	NON

YA967	AMORTISSEUR ARRIÈRE ÖHLINS	OUI
USD219440100	CARTOUCHE DE FOURCHE AVANT ÖHLINS	OUI

Remarque :

En dehors des pièces obligatoires mentionnées ci-dessus, il est expressément interdit d'apporter des modifications ou des interventions sur les composants du moteur, l'électronique et/ou les éléments du châssis de la Yamaha R3 qui ne sont pas mentionnés dans ce règlement technique.

- Il est interdit de retirer toute partie de la configuration standard dans le but de réduire le poids ou d'augmenter les performances, sauf indication contraire dans ce règlement technique. Le contacteur doit rester installé.

- Un chronomètre (GPS) est autorisé ; il est permis d'enregistrer les données, mais l'utilisation de capteurs externes qui ne sont pas standard sur la moto est interdite.

- L'ajout de protections anti-choc sur les capuchons de fourche avant et le silencieux d'échappement est autorisé.

2.11.2. Contrôle technique et ECU

Chaque moto doit avoir été testée sur banc de puissance avant le début de la saison dans un lieu désigné par l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup. La moto subira un test de puissance pour optimiser la cartographie afin que tous les pilotes roulent avec la même cartographie.

La moto sera également scellée.

Pour les pilotes ayant acheté une nouvelle moto pour la saison 2025 auprès de l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup, ce service est sans frais.

Les modèles des années 2019-2025 et/ou une moto qui n'a pas été fournie par l'organisation de la coupe sont autorisés tant qu'ils respectent le règlement.

À partir de la saison 2024, seules les ECU d'origine seront utilisées.

Les modèles de l'année 2023 ou antérieurs doivent être modifiés par Ten Kate Racing avec l'installation du Quickshifter de Cordona.

Les coûts de cette modification sont à la charge des participants.

Yamaha Benelux mettra une ECU d'origine à disposition en prêt si le pilote ne possède pas d'ECU d'origine.

De plus, un test sur banc de puissance sera effectué chez Ten Kate Racing pour ajuster et sceller la cartographie et l'ECU.

Le décellement des motos est uniquement possible sur demande du pilote à l'organisation de la Yamaha R3 BLU CRU Cup et doit se faire sous la supervision de l'organisation de la Yamaha R3 BLU CRU Cup.

Toute violation de cette procédure entraînera une perte de points au classement, à partir du moment où la moto a été scellée. La décision de l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup est toujours contraignante.

À tout moment, des motos peuvent être soumises à des tests aléatoires sur banc de puissance.

Toute violation technique constatée sur une machine scellée/marquée entraînera une perte totale des points obtenus par le pilote depuis le moment du scellement/marquage. La décision de l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup est toujours contraignante.

2.11.3 Système de refroidissement

Le seul liquide de refroidissement moteur autorisé est l'eau.
Des grilles/protections peuvent être ajoutées sur les radiateurs d'huile et/ou d'eau.
Le ventilateur du radiateur peut être retiré.

2.11.4 Airbox

L'élément du filtre à air peut être ajusté ou remplacé par un K&N, mais il ne doit pas être retiré et doit être monté dans sa position d'origine.

Les évacuations de l'airbox doivent être scellées.

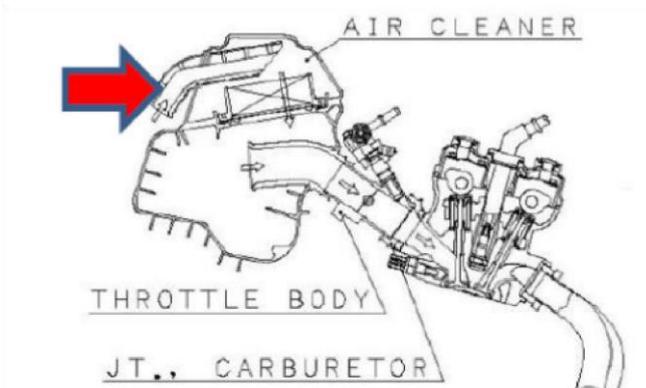
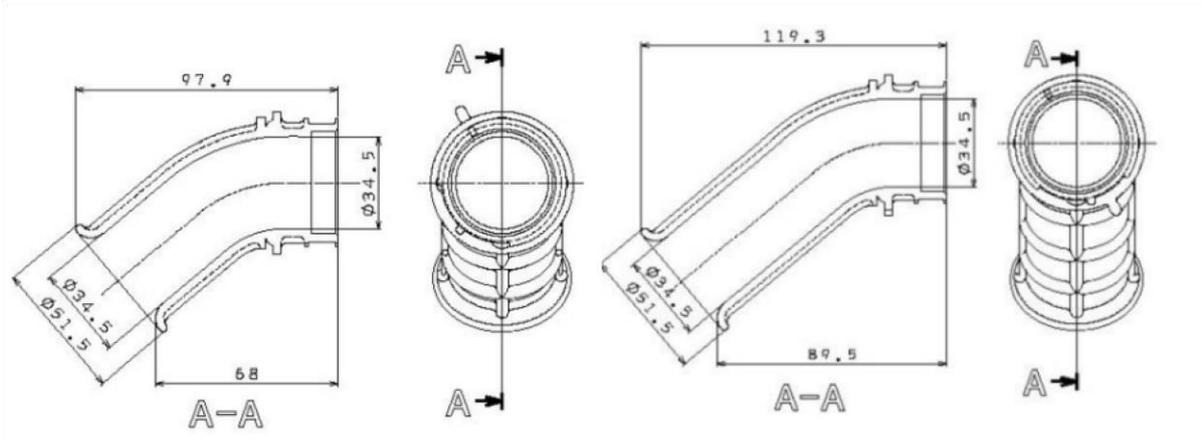
Toutes les motos doivent avoir un système de ventilation fermé.

Tous les tuyaux de ventilation d'huile doivent être connectés et se terminer dans l'airbox.

Aucune protection thermique ne doit être ajoutée à l'airbox.

Le tube d'admission d'air (en caoutchouc) peut être retiré (voir le schéma ci-dessous).

Le couvercle de l'airbox peut être ouvert pour améliorer le flux d'air.



2.11.5 Alimentation en carburant

Il est permis d'installer un système de purge de carburant. Les conduites de carburant allant du réservoir à la ligne d'alimentation peuvent être remplacées, à condition qu'elles soient installées de manière à être protégées des dommages en cas de chute.

Des raccords rapides ou des raccords à rupture sèche peuvent être utilisés.

Les tuyaux de mise à l'air du carburant peuvent être remplacés.

Des filtres à carburant peuvent être ajoutés.

2.11.6 Freins

Les plaquettes de frein avant et arrière peuvent être remplacées.

Le système antiblocage des roues (ABS) doit être retiré, et un émulateur ABS YZF-R3 doit être installé.

Les motos doivent être équipées d'une protection de levier de frein, conçue pour protéger le levier de frein sur le guidon et empêcher son activation accidentelle lors d'un contact avec une autre moto.

Le chef des officiels techniques de l'organisateur se réserve le droit de refuser toute protection qui ne répond pas à cet objectif de sécurité.

Les boulons d'étrier de frein peuvent être remplacés par des boulons d'étrier déjà munis d'un dispositif de verrouillage.

Remarque : seuls les boulons en acier sont autorisés. Le verrouillage des boulons d'étrier n'est pas obligatoire.

2.11.7 Guidon et commandes manuelles

Les demi-guidons peuvent être remplacés (sauf le maître-cylindre de frein principal).

Le guidon et les commandes manuelles peuvent être déplacés.

Les poignées d'accélérateur doivent se fermer d'elles-mêmes si elles ne sont pas tenues à la main. L'ensemble papillon des gaz et les câbles associés ne doivent pas être modifiés ou remplacés, la connexion au boîtier du papillon et les poignées d'accélérateur doivent rester comme sur la moto homologuée. L'installation d'un accélérateur rapide est autorisée.

La poignée d'accélérateur doit comporter un câble d'ouverture et un câble de fermeture.

Les leviers d'embrayage et de frein peuvent être remplacés par un modèle de rechange. Un ajusteur sur le levier de frein est autorisé.

2.11.8 Carénage/bulle

Les carénages autorisés sont :

Le kit carénage S2 Concept. Pour des raisons de coût, il n'est pas obligatoire de monter ces carénages sur les Yamaha R3 d'occasion qui n'en sont pas équipées, mais la pilote doit s'assurer que la moto respecte le design.

Tout autre carénage que le kit S2 Concept doit respecter les critères suivants :

Le carénage doit être une copie cosmétique exacte des pièces d'origine, mais pour l'utilisation en course, de légères différences sont permises (mélange de différentes parties, points de fixation, fond de carénage, etc.).

L'utilisation de fibre de carbone ou de matériaux composites à base de carbone n'est pas autorisée.

Des renforts spécifiques en Kevlar® ou en carbone sont tolérés localement autour des ouvertures et des zones sollicitées.

Les dimensions totales doivent correspondre à celles de la pièce d'origine, avec une tolérance de ± 5 mm. Le design et les caractéristiques du carénage homologué doivent être respectés autant que possible.

La largeur totale de la zone frontale ne doit pas dépasser +5 mm.

La décision du Chef des officiels techniques de l'organisation est définitive.

Le fond de carénage doit être conçu pour contenir au minimum 4 litres en cas de problème moteur.

La bulle peut être remplacée par un produit du marché secondaire.

La hauteur de la bulle est libre dans une tolérance de ± 15 mm par rapport à la distance verticale avec la têtère supérieure.

Le profil de la bulle doit correspondre à celui de la pièce d'origine vue de face – pas de double bulle ou de modèle large.

Vue du dessus, la longueur du pare-brise peut être raccourcie de 25 mm pour ménager un espace pour la pilote.

Les bords de la bulle doivent être arrondis.

2.11.9 Selle

Le choix de la mousse de selle est libre.

Il est également permis de reculer la selle pour offrir plus d'espace sur la moto.

2.11.10 Roues

Les roues doivent conserver le design et la couleur d'origine.

Les entretoises d'axe de roue peuvent être modifiées ou remplacées.

Les valves coudées en aluminium ou en acier sont recommandées.

2.11.11 Repose-pieds et commandes de frein/changement de vitesse

Les repose-pieds et platines peuvent être remplacés et déplacés, mais les nouvelles pièces doivent être fixées sur les points de montage du cadre d'origine.

Les sélecteurs de vitesse et la pédale de frein arrière doivent être actionnés avec le pied.

Les repose-pieds peuvent être fixes ou repliables. S'ils sont repliables, un dispositif doit permettre leur retour en position normale.

L'extrémité du repose-pied doit présenter un rayon plein d'au moins 8 mm. Les repose-pieds non repliables doivent être équipés d'un embout fixé de manière permanente, fabriqué en aluminium, plastique, Teflon® ou un matériau équivalent (rayon minimum de 8 mm).

Le Chef des officiels techniques de l'organisation se réserve le droit de refuser tout repose-pied ne répondant pas à cet objectif de sécurité.

2.11.12 Luminaire arrière de sécurité / feu de pluie

Toutes les motos doivent être équipées d'un feu rouge fonctionnel monté à l'arrière de la machine.

Ce feu ne doit être allumé qu'en cas d'entraînement ou de course sur piste mouillée, ou sur instruction du Race Control.

L'éclairage doit répondre aux conditions suivantes :

- La direction du faisceau doit être parallèle à l'axe central de la machine (sens de déplacement de la moto) et clairement visible de l'arrière, avec un angle minimum de 15 degrés de chaque côté de cet axe.
- Le feu arrière doit être monté près de l'extrémité de la selle de la machine.
- La puissance/sortie lumineuse doit correspondre à environ : 10–15 W (ampoules), 0,6–1,8 W (LED).
- Le feu doit rester allumé en permanence (aucun clignotement du feu de sécurité) sur la piste ; le clignotement est permis dans la pitlane lorsque le limiteur de vitesse est actif.
- L'alimentation du feu de sécurité peut être séparée de celle de la moto.

En cas de désaccord concernant la position de montage ou la visibilité, la décision du Chef des officiels techniques de l'organisation est définitive.

2.11.13 Carburant et réservoir de carburant

Seule l'essence sans plomb courante, disponible dans les stations-service publiques et conforme à la norme DIN EN228 avec un indice d'octane maximum de 102 RON, peut être utilisée.

L'utilisation de carburants de compétition spéciaux et/ou d'additifs pour carburant n'est pas autorisée, même si ceux-ci sont conformes aux règlements sur les carburants de la FIM.

Le réservoir de carburant doit être entièrement rempli d'un matériau anti-explosion tel qu'Explosafe.

2.11.14 Chaîne / pignons

Il est permis de modifier la démultiplication.

La transmission (pignons avant et arrière) peut être modifiée pour optimiser le rapport.

La taille de la chaîne doit rester identique.

2.11.15 Les éléments suivants peuvent être modifiés ou remplacés par rapport à ceux montés sur la moto homologuée :

- Tous types de liquides de lubrification, de freinage ou de suspension peuvent être utilisés.
- Les protections pour le cadre, le carter de chaîne et les repose-pieds peuvent être fabriquées dans d'autres matériaux, comme les matériaux composites, à condition que ces pièces ne remplacent pas les éléments d'origine montés sur le modèle homologué.
- Pour faciliter l'entretien de la roue arrière, le carter de chaîne peut être retiré.
- La protection de type « shark-vin » pour le pignon arrière doit être installée.

2.11.16 Design

Le design et le jeu de stickers de toutes les motos doivent être identiques, conformément à la charte visuelle prescrite.

Le jeu de stickers doit être commandé et sera fourni par l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup. Des emplacements spécifiques pour les sponsors privés y sont prévus.

En annexe, vous trouverez un exemple d'agencement libre pour les sponsors privés.

Les liserés de jantes ou couleurs supplémentaires sur les jantes ne sont pas autorisés.

Des zones spécifiques sur la partie supérieure du carénage peuvent recevoir une couleur au choix pour faciliter l'identification (voir annexe).

Les autres couleurs doivent rester celles de la machine neuve livrée par Yamaha.

En cas de chute où les autocollants des sponsors officiels de la Cup sont endommagés, ils doivent impérativement être remplacés.

L'autocollant du nom du pilote doit être apposé sur le bord supérieur de la bulle ou à l'arrière de la selle.

Toute communication supplémentaire sur la moto ne peut être placée que sur les emplacements définis par l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup.

Les autocollants de sponsors privés ou toute référence concurrente aux sponsors de la Yamaha R3 Cup ne sont pas autorisés.

En cas de doute, il convient de consulter l'organisation de la Yamaha R3 Cup. Sa décision est définitive.

Le montage de caméras n'est autorisé qu'après concertation avec l'organisation Yamaha R3 bLUcRU.

2.11.17 Pneus

La Yamaha R3 doit, lors des week-ends de course, des qualifications et des compétitions, être équipée de pneus slick Pirelli superbike. Ceux-ci sont disponibles via www.circuitshop.nl, qui assurera également le service pneumatique sur circuit pendant les épreuves.

La redevance obligatoire pour le circuitshop s'élève à 206 € HT.

Sec : Pirelli Superbike Slick SC1.

- Montage avant : 110/70-17 SC1
- Montage arrière : 140/70-17 SC1

Pluie : Pirelli Superbike Rain SCR1.

- Montage avant : 110/70-17 SCR1
- Montage arrière : 140/70-17 SCR1

2.11.18 Numéros et fonds de numéros

Les numéros sont fournis par l'organisation Yamaha BLU CRU Cup.

2.11.19 Emplacement du transpondeur

L'emplacement du transpondeur est libre mais ne doit jamais dépasser la fourche avant.

ARTICLE 3

ÉQUIPEMENT DU PILOTE

Le pilote doit porter une combinaison Mass ou Rewin fournie par DeMoPro. En cas de dommages à la combinaison, il est permis d'en utiliser une autre, mais la combinaison endommagée doit être remise à DeMoPro pour réparation immédiatement après l'événement.

Une combinaison Mass de base est incluse dans les frais d'inscription à la Yamaha R3 BLU CRU Cup; pour une combinaison Rewin, un supplément de 200 € (TVA incluse) sera facturé par DeMoPro au participant. Les coûts pour l'airbag, la compatibilité de la combinaison avec un airbag et les autres options payantes figurent dans l'aperçu ci-dessous.

DeMoPro

Woeziksestraat 589
6604CK, Wijchen
info@de-mo-pro.nl
www.de-mo-pro.nl
tél. : +31618710504

- Supplément cuir kangourou : 375 €
- Supplément combinaison avec airbag Helite intégré : 895 €
- Supplément combinaison compatible airbag : 350 €
- Alpinestars Tech-Air 7X : 925 €
- 2e combinaison Mass avec design Yamaha R7 Cup : 995 €
- Logo supplémentaire petit : 20 €
- Logo supplémentaire grand : 40 €
- Sliders genoux Rewin : 35 €
- Sliders coudes : 40 €



ARTICLE 5

INSCRIPTION

Chaque participant à la YAMAHA R3 Cup est tenu de participer obligatoirement à l'ensemble du championnat de la YAMAHA R3 Cup.

Les pilotes invités sont les bienvenus, à condition que la moto soit conforme au règlement. En cas de légères dérogations, l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup se réserve le droit d'accepter ou non la participation.

Les pilotes invités ne peuvent pas marquer de points.

Les pilotes invités ne respectant pas le règlement seront exclus de la cérémonie du podium.

Des demandes de « guest start » peuvent être adressées à l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup.

L'inscription à la Yamaha R3 BLUCRU Cup se fait en deux étapes :

[Inscription \(yamaha-motor.eu\)](https://www.yamaha-motor.eu)

Une fois la demande d'inscription soumise, l'équipe de Yamaha Motor Benelux confirme au candidat s'il ou elle est sélectionné·e ou non. Étant donné la limite de **28 pilotes**, la sélection s'effectue selon le principe du « **premier arrivé, premier servi** ».

Cette demande d'inscription est gratuite.

Une liste d'attente sera également mise en place pour celles et ceux qui ne sont pas directement sélectionnés et/ou qui souhaitent participer à certaines courses en tant qu'invité·e.

Seules les personnes sélectionnées s'engagent à participer à chaque course de la Yamaha R3 BLU CRU Cup.

Le montant à régler pour participer à la Yamaha BLU CRU Cup s'élève à **4 331,50 € TTC** pour toute inscription et paiement avant le 1er décembre 2024. Passé cette date, les frais Yamaha s'élèveront à **4 500 € TTC**. Ce montant comprend l'inscription à toutes les courses de la Yamaha BLU CRU Cup 2025 ainsi qu'aux essais officiels.

Chaque participant·e reçoit en outre :

- Une combinaison de course (Mass) ou, moyennant un supplément de 200 € TTC, une combinaison Rewin (airbag en option, frais non inclus)
- Une tente Yamaha Eazy Up (en cas d'acquisition d'une moto neuve selon les conditions Yamaha BLU CRU Cup)
- Un pack vestimentaire Paddock Blue
- Un pack Yamalube

ARTICLE 6

Classement et attribution des points

La meilleure performance lors des qualifications détermine la position sur la grille de départ pour les courses 1 et 2.

L'attribution des points de course s'effectue comme suit :

1st	25 points
2nd	20 points
3rd	16 points
4th	13 points
5th	11 points
6th	10 points
7th	9 points
8th	8 points
9th	7 points
10th	6 points
11th	5 points
12th	4 points
13th	3 points
14th	2 points
15th	1 point

ARTICLE 7

Village Yamaha et port du pack pilote

Village Yamaha

À chaque week-end de course, un Village Yamaha sera installé dans le paddock. Les pilotes ayant reçu une tente Yamaha 3x3 lors de l'inscription doivent l'apporter avec eux. Il est obligatoire que le pilote s'installe dans le Village Yamaha.

Pack vestimentaire Paddock Blue

Le pilote est tenu de porter chaque week-end de course la tenue Yamaha du pack vestimentaire Paddock Blue remis en début de saison.

Scooters et véhicules motorisés dans le paddock et le Village Yamaha

Les scooters et autres véhicules motorisés peuvent être utilisés dans le paddock et le Village Yamaha pour se déplacer. En cas de comportement inapproprié lors de l'utilisation de scooters ou autres véhicules motorisés, l'organisation de l'événement, en concertation avec l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup, pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'événement. La décision ou recommandation de l'organisation de l'événement sera considérée comme définitive.

Briefings

Des briefings seront régulièrement organisés dans le Village Yamaha. Les horaires de ces sessions seront communiqués avant l'événement et affichés sur le panneau d'information pendant l'événement. La participation à ces briefings est obligatoire. Après deux absences non justifiées, une pénalité de grille sera appliquée : lors de la prochaine course, le pilote concerné sera rétrogradé de trois places sur la grille de départ.

ARTICLE 8

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies via le formulaire d'inscription sont nécessaires au traitement de votre demande d'inscription, à son approbation, à l'attribution des trophées et, de manière générale, à l'organisation de la Yamaha R3 bLUcRU cup.

Ces données peuvent être transmises à tout prestataire ou partenaire de YAMAHA MOTOR Europe NV impliqué dans l'organisation de la Yamaha R3 bLUcRU cup et des événements où la Yamaha R3 bLUcRU cup se déroule.

YAMAHA MOTOR Europe NV se réserve le droit d'utiliser les prénoms et noms des participants à la Yamaha R3 bLUcRU cup à des fins de communication concernant la Yamaha R3 bLUcRU cup. Cette communication peut se faire par la presse, les sites Internet ou les réseaux sociaux.

Les prénoms et noms des participants seront publiés sur les canaux officiels de communication des inscriptions et des résultats de la Yamaha R3 bLUcRU cup.

Le traitement des informations personnelles collectées par YAMAHA MOTOR Europe est régi par la politique de confidentialité consultable sur le site Internet (www.yamaha-motor.eu).

La personne concernée par la collecte ou l'utilisation des données dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité concernant ses données personnelles.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE MODIFIÉ AU COURS DE LA SAISON

Responsabilité en cas de dommages matériels

Ni Yamaha Motor Europe, branche Benelux, ni l'organisation de la Yamaha R3 bLUcRU cup, ni les organisateurs, ni les officiels, ni les participant·e·s entre eux·elles ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages subis sur les motos de compétition, accessoires ou équipements, y compris toute dépréciation de valeur, quelle qu'en soit la cause, par incendie, accident ou vol lors de la participation aux courses ou aux entraînements.

Tous les pilotes participant à la Yamaha R3 bLUcRU cup doivent placer leurs motos en tout temps dans un état PROPRE sous les tentes Yamaha Racing prévues à cet effet. Les réparations des motos peuvent être effectuées dans un atelier personnel.

Les participant·e·s qui bénéficient de leur propre sponsoring ne doivent pas, lors de la prestation offerte à leur(s) sponsor(s), nuire aux intérêts des sponsors et organisateurs de la Yamaha R3 bLUcRU cup. En cas de doute, il convient de consulter l'organisation de la Yamaha R3 bLUcRU cup.

Les participant·e·s doivent respecter les engagements pris par Yamaha Motor Europe, branche Pays-Bas, envers les sponsors de la Yamaha R3 bLUcRU cup.

Annexe

Aspect visuel et reconnaissabilité

Les jantes doivent être de couleur bleue ou noire d'origine. Toute autre couleur est interdite. Les autres couleurs doivent correspondre à la machine telle qu'elle a été livrée neuve par Yamaha.

Pour l'identification, la zone marquée de la lettre A peut être colorée avec la teinte de votre choix.

Autocollants :

En cas de chute endommageant les autocollants des sponsors de la cup, ceux-ci doivent toujours être remplacés.

Les éléments supplémentaires sur la machine ne peuvent être placés qu'aux endroits indiqués par l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup, voir figure 1 à 3 pour les emplacements concernés.

Ces éléments supplémentaires doivent uniquement consister en logos isolés. Les autocollants de sponsors privés ou autres éléments concurrents aux sponsors de la Yamaha R3 Cup ne sont pas autorisés. En cas de doute, consulter le coordinateur de la Yamaha R3 Cup. La décision de l'organisation de la Yamaha BLU CRU Cup est contraignante.

Figure 1



Figure 2



Figure 3

